

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 6-423-1933 Ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1930).

n° 6-423-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 janvier 1932

Numéro JO  
n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro  
1 février 1932

### VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 27 mai 1930, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté pris par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration le 29 mai 1931, et portant ouverture, aux chapitres 3 et 13 du budget local, exercice 1930, de crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 280.000 francs et annulation de crédits pour une Somme correspondante aux chapitres 5 et 9 du même budget.

#### Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**PAUL DOUMER.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Paul REYNAUD.**